

Contrat de ville de Vendôme



quartiers2030

2025

Appel à projets



1

Préambule

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de **réduire les inégalités sociales au sein des quartiers prioritaires** dont les habitants sont plus particulièrement confrontés à un ensemble de difficultés : accès à l'emploi et à la formation, réussite éducative et scolaire, accès à la santé et aux soins, accès à la culture et au sport, citoyenneté participation à la vie du quartier...

Le Contrat de ville de Vendôme, signé le 28 juin 2024 constitue le document de référence pour construire et mettre en œuvre les actions devant concourir à l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire des Rottes.

Ce nouveau contrat de ville s'articule autour des axes stratégiques suivants :

→ **Emancipation des habitants**

- par la réussite éducative et scolaire ;
- par l'accès aux droits et aux services ;
- par l'accès à la santé, aux soins et à la prévention ;
- par la tranquillité publique ;
- par la citoyenneté et la participation des habitants.

→ **Accès à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle et socio-professionnelle**

→ **Cadre de vie, renouvellement urbain et enjeux liés à la transition écologique**

Retrouvez le Contrat de ville 2025-2030



<https://www.vendome.eu/citoyen/vie-de-quartier/contrat-rottes/>

2

Le quartier prioritaire des Rottes

Un périmètre qui a évolué en 2022

En 2022, pour être au plus près des réalités sociales des territoires, une **actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville** s'est engagée sur la base des données de population et de ses revenus et dans le cadre d'échanges à l'échelle départementale entre le Préfet et les élus locaux, sous l'égide de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, a ainsi pris en compte les propositions d'évolutions du périmètre réglementaire du quartier des Rottes visant à son extension.



1. Centre culturel des Rottes (Espace de vie sociale)
2. Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU)
 - Bâtiment à vocation mixte
 - Emprise foncière vouée à la construction
3. Collège Jean Emond
4. Mairie annexe des Rottes • Poste • Bibliothèque des Rottes • Centre social de Vendôme • Pôle petite enfance communautaire

Nouveau périmètre réglementaire 2024

Le quartier en quelques chiffres



- **3038 habitants en 2018**
- 1% par an entre 2013 et 2028



- **Une taille de ménage plus élevée** (2,1 pour 1,9 à Vendôme)
- **Des ménages avec enfants plus représentés**
 - Une augmentation et une surreprésentation **des familles monoparentales**
 - Une **population plus jeune**



- **Taux de pauvreté 2019 :**
- QPV : **50 %**
- Vendôme : 19 %
- **Revenu disponible médian :**
- QPV : **13 160 €**
- Vendôme : 20 220 €



- **1328 logements locatifs sociaux** (plus de 50 % de l'offre communale)



Retrouvez le diagnostic complet dans le contrat de ville 2025-2030

3

L'appel à projets, quelles actions ?



A qui s'adressent les actions ?

Les actions proposées dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2025 devront cibler **les habitants du quartier prioritaire des Rottes, jeunes, adultes, familles.**

A quels besoins de la population doivent-elles répondre et quelles priorités pour les projets 2025 ?

Les projets proposés doivent répondre aux enjeux et priorités d'actions du Contrat de ville 2025-2030. Toutes les actions pertinentes entrant dans les priorités du Contrat de ville de Vendôme peuvent faire l'objet d'un financement. **Cependant, chaque année, des priorités sont mises en avant.**



Emploi, formation et insertion professionnelle

- Actions d'insertion socio-professionnelle et de formation prioritairement en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi
- Actions de repérage et de mobilisation des publics innovantes en proximité et en allant à la rencontre des habitants
- Actions permettant d'agir sur les freins pour accéder à la formation et à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, savoirs de bases, estime de soi, illettrisme...)



Santé, accès aux soins et prévention

- Actions d'accès aux droits ciblées sur l'accès aux soins
- Actions de sensibilisation, de prévention et de dépistage adaptées à des différents publics



Cadre de vie des habitants du quartier

- Sensibilisation à l'environnement et aux éco-gestes
- Amélioration du cadre de vie en mobilisant le Budget participatif pour réaliser des investissements répondant aux attentes des habitants



Tranquillité publique

- Actions favorisant le vivre ensemble et la lutte contre les incivilités dans le quartier
- Actions de rapprochement entre les institutions, notamment la police nationale, et les habitants du quartier

Accès à la culture et au sport

- Action de découverte de l'environnement culturel ouvrant le champ des possibles aux habitants
- Projets de pratiques artistiques
- Projets proposant une diffusion de spectacle (avec médiation) dans le quartier
- Actions de sensibilisation à la pratique sportive
- Actions de découverte de sensibilisation à la pratique d'un sport en club

Réussite éducative

- Accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge avec une attention particulière apportée aux familles monoparentales
- Déploiement de projets facilitant l'accès à la culture et aux pratiques artistiques
- Déploiement de projets facilitant l'accès aux pratiques sportives notamment des jeunes filles

Axes transversaux

- Soutien de la vie associative et notamment les associations de proximité
- Soutien de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Accompagnement numérique

Une attention particulière sera portée :

- aux propositions d'actions et **projets partenariaux inter-acteurs**
- aux propositions d'actions et projets **se déroulant durant la période estivale dans le quartier prioritaire des Rottes, notamment en lien avec le dispositif Quartier d'été**

4

L'appel à projets, quelles actions ?

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège de la personne morale.

Le financement des investissements et le fonctionnement des petites associations pourront être étudiés et financés à la marge.

L'examen des projets proposés

Sur la forme

- Le dossier doit être **complet**
- Il doit être **intégralement renseigné** et doit répondre aux questions suivantes : quoi ? pourquoi ?, comment ? avec qui ? quand ?
- La **partie budgétaire** doit être totalement complétée.

Sur le fond

Les projets proposés doivent d'une part s'adresser **aux publics et/ou au quartier des Rottes** et d'autre part **répondre aux besoins de la population** au regard des difficultés qu'elle rencontre.

Attention : il est nécessaire de présenter l'évaluation 2024 pour les actions en reconduction (intermédiaire si action en cours).

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

→ **Les modalités concrètes de mise en œuvre :**

Les porteurs doivent décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du projet qu'ils proposent : objectifs, lieu de réalisation, date de mise en œuvre, moyens mobilisés, intervenants...

→ **La dimension partenariale et mobilisation des ressources locales :**

Les projets impliquant des acteurs locaux sont favorisés.

Une attention particulière est portée à la description des modalités partenariales et de mobilisation des publics.

→ **La mixité des publics, la lutte contre la discrimination et l'égalité femme-hommes :**

Les projets favorisant la mixité des publics, la rencontre entre générations, entre les hommes et les femmes et entre les différents milieux sociaux, luttant contre la discrimination seront valorisés.

L'égalité femme-homme est également un enjeu à intégrer à l'ensemble des actions proposées.

→ **Le caractère innovant et l'amélioration continue :**

L'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses soit aux difficultés identifiées en adaptant les méthodes et les approches utilisées, soit aux difficultés émergentes. La qualité innovante du projet sera ainsi appréciée au regard du contenu de l'action, de la méthode proposée et du public concerné.

Pour les actions reconduites, indiquer les évolutions de l'action au regard des résultats attendus et obtenus l'année précédente.

Les subventions sollicitées

Selon la thématique de votre projet, plusieurs financeurs peuvent être sollicités :

Financeurs	Thématiques
Etat (ANCT)	Toutes thématiques avec la prise en compte des priorités annuelles
Ville de Vendôme	<ul style="list-style-type: none">● Réussite éducative et prévention ;● Accès au sport ;● Citoyenneté, lien social, participation des habitants et développement social de proximité
Communauté d'agglomération Territoires vendômois	<ul style="list-style-type: none">● Emploi, formation et insertion professionnelle● Animation jeunesse● Accès à la culture et aux pratiques artistiques.● Santé et accès aux soins● tranquillité et sécurité publique● Transition écologique et énergétique
CAF 41	<ul style="list-style-type: none">● Accompagnement de la parentalité pour faciliter les relations parents-enfants● Animation de la vie sociale● Vivre ensemble et citoyenneté

Conseil départemental

- Maîtrise de l'énergie, éco-gestes
- Emploi et insertion professionnelle (accompagnement vers un retour à l'emploi, garde d'enfants, mobilité pour accéder aux lieux de formation)
- Mobilité
- Prévention des conduites à risque

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

1,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités

0,00 €



41-ETAT-POLITIQUE-VILLE



Conseil-s Régional(aux)

0,00 €



Conseil-s Départemental (aux)

0,00 €



41-LOIR-ET-CHER (DEPT)



Communautés de communes ou d'agglomérations

0,00 €



41-CA TERRITOIRES VENDOMOIS



Commune(s)

0,00 €



VENDOME (41106)



Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)

0,00 €



41-CAF



Etablissements publics

0,00 €



Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)



L'agence de services et de paiement (emplois aidés)



Aides privées (fondation)



Autres établissements publics

1,00 €



Précisions

bailleurs (préciser lequel)

5

Dépôt du dossier de demande de subvention

Un préalable : inscription sur la plateforme « la grande équipe »

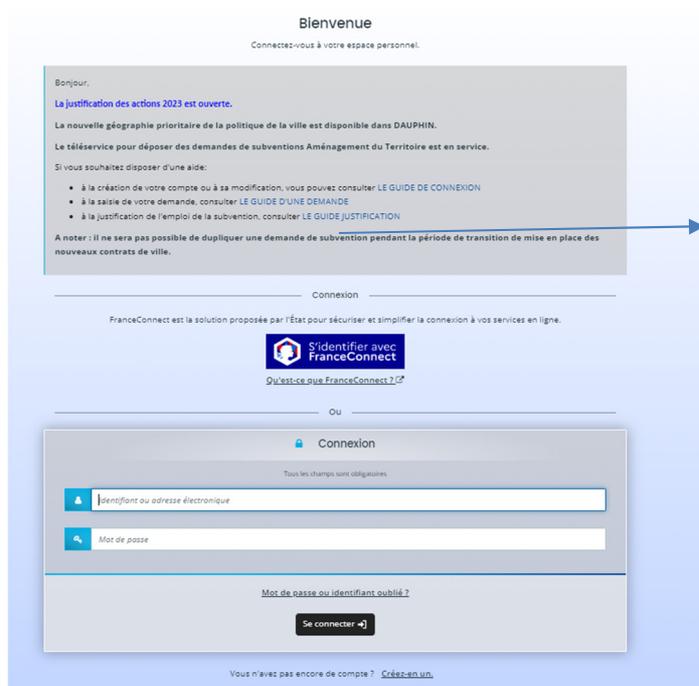
Tout porteur de projet effectuant une demande de subvention devra au préalable **s'inscrire sur la plateforme "La grande équipe"** (<https://acteurs.lagrandeequipe.fr/>) et demander son adhésion au groupe « Contrat de ville de Vendôme ». En matière de politique de la ville, de nombreuses informations transiteront en effet désormais principalement par ce canal.

Cette plateforme permet par ailleurs à chaque porteur de projet de communiquer et de faire connaître son action sur le quartier des Rottes.

La saisie des dossiers sur la plateforme Dauphin

La saisie des demandes de subvention s'effectue sur la plateforme DAUPHIN de l'agence nationale pour la cohésion des territoires : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les informations demandées pour compléter le dossier en ligne sont celles habituellement sollicitées lors du dépôt d'un dossier de demande de subvention avec le dossier Cerfa n° 14470*02.



Guide du dépôt de la demande de subvention

La justification de l'utilisation des crédits pour l'action réalisée sera impérative et conditionnera ceux de l'année suivante.

6

Questions liées à votre projet

Pour toutes questions concernant votre projet et toutes difficultés concernant la saisie de votre dossier de demande de subvention, vous pouvez contacter :

**Ville et
Territoires
vendômois**

Léa CLAUZEL, chargée de mission politique de la ville
Direction du Vivre ensemble Ville de Vendôme
02 54 89 43 82 / lea.clauzel@catv41.fr

Blandine GAUVIN, directrice du Vivre ensemble
02 54 89 43 80 / blandise.gauvin@catv41.fr

Etat

Isabelle REBOUSSIN, Déléguée du Préfet dans les quartiers
06 71 91 06 32 / isabelle.reboussin@loir-et-cher.gouv.fr

ANCT

**Pour tout problème technique lié à la saisie de votre dossier,
vous pouvez contacter :**
Cellule d'accompagnement de l'ANCT
09 70 81 86 94 / support.P147@proservia.fr

7

Calendrier

Lancement de l'appel à projets

Lundi 7 octobre 2024

Date limite de dépôt des dossiers

Vendredi 6 décembre 2024

Audition des porteurs de projets

Deuxième quinzaine de janvier 2025

ANNEXE >>> EGALITE FEMMES HOMMES

L'objectif est d'apprécier la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en regardant :

- les objectifs et le contenu de l'action
- les publics cibles
- la présence de femmes dans les instances de gouvernance
- la participation des femmes à l'élaboration des actions

Dans le descriptif de leur demande de subvention les porteurs de projets devront préciser en quoi leur action assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- sur le diagnostic d'inégalité constatée par le porteur
- sur le projet d'action proposée en réponse
- sur l'association des bénéficiaires dans la réalisation de l'action
- sur les indicateurs de suivi de l'action, et la communication élaborée dans ce cadre